



SE-UNSA
Section départementale du Vaucluse
5 rue Favart 84000 AVIGNON
04 90 82 36 60
84@se-unsa.org

Avignon, le 31 janvier 2013

Objet : Animations Pédagogiques sur la circonscription de Cavaillon

Monsieur le Directeur Académique,

De nombreux collègues de la circonscription de Cavaillon nous ont appelé concernant les lieux des animations pédagogiques pour l'année 2012-2013.

Ils demandent à recevoir des ordres de mission afin de pouvoir, entre autres, prétendre à des frais de remboursement, conformément aux textes en vigueur.

Certaines écoles ont écrit à l'IEN pour demander un ordre de mission concernant l'animation pédagogique qui a eu lieu le 16/01/2013 à l'école maternelle La Calade, au Thor, de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00. A ce jour, aucun ordre de mission ne leur est parvenu. Les collègues ne peuvent donc pas prétendre au remboursement de leurs frais kilométriques ainsi que de repas.

La prochaine animation est fixée le 10/04/2013, de 9H00 à 12H00 à Châteauneuf de Gadagne, à ce jour aucun ordre de mission n'a été reçu.

Pour le SE-Unsa, si la situation n'évolue pas, nous donnerons comme consigne aux collègues qui attendent leur ordre de mission pour se déplacer, de ne pas se rendre à Châteauneuf de Gadagne, mais d'aller ce jour-là, dans leurs écoles pour effectuer les 3 heures obligatoires, ainsi que d'établir un compte-rendu du travail d'équipe effectué en remplacement de cette animation.

En effet, la situation financière des enseignants s'est considérablement détériorée ces dernières années, alors que dans le même temps leurs missions, leurs responsabilités et les tâches qui leur sont demandées ne cessent de s'alourdir.

Le SE-Unsa estime donc nécessaire de rémunérer tous les déplacements pour les animations pédagogiques des enseignants, comme le prévoient les textes.

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition, veuillez recevoir, monsieur le DASEN mes meilleures salutations.

Denis OLIVIER
Secrétaire départemental du SE-UNSA du Vaucluse